



DOCUMENT DE MISE EN CONCURRENCE  
RELATIF A LA FOURNITURE DE LEVE PERSONNE  
SUR RAILS ENCASTRES

**Mutuelle du Bien Vieillir**

255 Allée de la Marqueroise 34433 Saint Jean de Vedas Cedex

Tél : 04 99 52 22 99 - Fax. 04 99 52 22 90 - [www.mutuelle-mbv.fr](http://www.mutuelle-mbv.fr)

## SOMMAIRE

1 LE CONTEXTE .....	3
2 PRESENTATION DE MBV, la Mutuelle du Bien Vieillir .....	3
3 OBJETS ET MODALITES DU MARCHE .....	4
3.1 Objet du marché .....	4
3.2 Modalités d'exécution et d'information .....	4
3.3 Financement.....	4
3.4 Remise et sélection de l'offre.....	4
3.5 Etablissement et résiliation du contrat.....	5
3.6 Informations diverses.....	6
 ANNEXE 1	 5 pages

MBV souhaite poursuivre et développer l'équipement de ses EHPAD en rails de transfert.

Le présent cahier des charges a pour objectif de déterminer les attendus du matériel et de fixer les critères en vue de sélectionner le futur fournisseur.

## **2 PRÉSENTATION DE MBV, la Mutuelle du Bien Vieillir**

Régie par le code de la Mutualité, la Mutuelle du Bien Vieillir est une société de personnes. Ses instances statutaires décisionnaires sont composées d'élus bénévoles, issus des membres participants et des membres honoraires tels que définis dans les statuts de la Mutuelle (Chapitre II).

La mutuelle intervient sur l'ensemble du territoire français et a pour objet :

- d'assurer la protection de la famille, des personnes âgées, dépendantes ou handicapées
- de mettre en œuvre une action sociale, de créer et/ou de gérer des réalisations sanitaires, médico-sociales, sociales ou culturelles
- de conduire des actions à caractère social, sanitaire, médico-social, sanitaire, médico-social ou culturel et réaliser des opérations de prévention, conclure tout contrat ou accord permettant d'améliorer l'action de prévoyance
- de s'associer dans le respect des intérêts de leurs membres et par convention, à la gestion d'établissements ou de services à caractère sanitaire, médico-social ou culturel relevant des collectivités publiques ou de personnes morales de droit privé à but non lucratif, ou créer conjointement avec celles-ci, des établissements ou services dotés de la personnalité morale
- d'assurer, dans le respect des intérêts de leurs membres, en application d'une convention, la gestion d'établissements ou de services pour le compte de collectivités publiques ou de personnes morales de droit privé à but non lucratif
- de mener des actions de développement culturel, moral, intellectuel et physique de ses membres et l'amélioration de leurs conditions de vie
- d'étendre la notion de solidarité en promouvant ou en participant à des actions humanitaires au plan national ou international
- plus généralement de développer toutes formes d'entraide et de solidarité entre ses membres et de développer toute activité permettant d'atteindre ce but

Organisme à but non lucratif, la Mutuelle du Bien Vieillir est gestionnaire à ce jour de 22 Etablissements (EHPAD et FAM) répartis sur le territoire national. ([www.mutuelle-mbv.fr](http://www.mutuelle-mbv.fr))



### 3 OBJET ET MODALITES DU MARCHÉ

#### 3.1 Objet du marché

Sélectionner un fournisseur unique de rails de transfert pour 2022, 2023 et 2024.

#### 3.2 Modalités d'exécution et d'information

- **Ouverture de l'offre le 10 novembre 2021**
- **Date butoir de dépôt des dossiers de candidature le 10 décembre 2021**
- **Analyse et sélection semaine 50**
- **Date butoir de notification de la décision : 07/01/2022**
- **Date de mise en œuvre le 15 janvier 2022**

Le document de mise en concurrence est consultable le site de la mutuelle du bien vieillir ( [www.mutuelle-mbv.fr](http://www.mutuelle-mbv.fr) ).

#### 3.3 Financement

Le prestataire du marché devra faire une proposition détaillée précisant ses engagements au regard des éléments précisés dans l'annexe 1 associée à une proposition financière TTC détaillée en précisant le prix unitaire et les seuils de dégressivité appliqués en cas de commande groupée. Il sera précisé le nombre de sangles fourni par appareil et le tarif de celles-ci en cas de commande supplémentaire.

**Ces prix seront garantis pour les 3 années du contrat et sont réputés comprendre toutes les charges dont les frais de manutention, de conditionnement, de transport, de livraison et d'installation.**

Les factures seront accompagnées d'un RIB payées uniquement par virement à 45 jours (acompte de 30% à la commande)

#### 3.4 Remise et sélection des offres

**Le candidat devra fournir un dossier comprenant a minima :**

- **Son nom et coordonnées,**
- **Ses références en EHPAD pour l'année 2020 et 2021 avec coordonnées pour contrôle de références**
- **Son attestation d'assurance responsabilité civile**
- **Une proposition de contrat type intégrant les attendus détaillés en Annexe 1**



**Les offres seront transmises sous format électronique et/ou papier par tout moyen identifiant de façon certaine, la date et l'heure de leur dépôt.**

L'offre sous format électronique sera à adresser à l'adresse suivante : [sylvie.darne@mutuelle-mbv.fr](mailto:sylvie.darne@mutuelle-mbv.fr)

L'offre sous format papier sera transmise dans une enveloppe unique portant la mention suivante :

**MBV**  
**Fourniture de lève personnes sur rails encastrés – S DARNÉ**  
**255 Allée de la Marqueroise 34433 Saint Jean de Védas Cedex**

**La date limite de réception des plis dans les locaux de MBV et sur la messagerie est fixée au 10/12/2021**

Les plis remis après cette date seront déclarés « *parvenus hors délais* » et ne seront pas analysés.

Si à l'ouverture des plis, l'offre est incomplète ou les documents ne correspondent pas aux exigences précisées, l'offre ne sera pas examinée. MBV peut procéder par toutes voies utiles et notamment un contrôle de références à la vérification de la réalité des offres examinées.

**MBV analysera et cotera les documents de réponse des candidats selon les critères suivants :**

- |  |                  |
|--|------------------|
| - <b>Respect des attendus fixés (Annexe 1)</b>               | <b>50 points</b> |
| - <b>Prix et modalités du contrat</b>                        | <b>30 points</b> |
| - <b>Références dans le champ des EHPAD sur 2020 et 2021</b> | <b>20 points</b> |

MBV informera les candidats des décisions prises quant à l'attribution du marché semaine 2 de 2022 au plus tard.

### **3.5 Etablissement et résiliation du contrat**

Suite à cette attribution de marché, un contrat sera formalisé entre MBV et le prestataire.

Le prestataire ne pourra pas se prévaloir des relations commerciales entretenues avec l'établissement et en faire la publicité, sauf autorisation expresse de MBV.

Le présent marché ne pourra pas faire l'objet d'une cession totale ou partielle à titre gracieux ou onéreux par le prestataire, sauf accord écrit et préalable de MBV.

**Le présent contrat entre en vigueur le 15 janvier 2022. Il est conclu pour une période de 3 ans. A l'issue de cette période, une nouvelle mise en concurrence sera effectuée.**



LA MUTUELLE DU BIEN VIEILLIR

### 3.6 Informations diverses

MBV, le commanditaire, a publié cette offre sur son site internet [www.mutuelle-mbv.fr](http://www.mutuelle-mbv.fr) sur lequel vous trouverez des éléments concernant, la mutuelle, les EHPAD, etc.

Des précisions complémentaires peuvent être requises uniquement par mail à l'adresse suivante : [sylvie.darne@mutuelle-mbv.fr](mailto:sylvie.darne@mutuelle-mbv.fr)

Document validé par la Direction Générale de MBV

Le 10 novembre 2021



LA MUTUELLE DU BIEN VIEILLIR

255 Allée de la Marqueroze  
34430 Saint Jean de Védas  
Tél. : 04 99 52 22 99 - Fax : 04 99 52 22 90  
RNM 444 562 532  
N° SIRET : 444 562 532 00069

## ANNEXE 1

### **RAILS pour lève-personne sur rails encastrés + moteurs portables**

#### 1 Généralités

Le lève-personne sur rail est un dispositif destiné au levage et au transfert des résidents en situation de dépendance physique qui ont besoin d'assistance pour le rehaussement au lit, la sortie de lit, la mise au fauteuil, le relevage du sol, etc.

Le dispositif est constitué de rails, installés de manière permanente au plafond, dans lesquels coulisse une cassette de levage à déplacement libre ou motorisé. Cette cassette est rendue autonome grâce à un système de batteries embarquées (dont la charge se trouve intégrée au rail), elle est munie d'une sangle à l'extrémité de laquelle est fixé un cintre ou berceau ou support de civière permettant d'y accrocher un harnais dans lequel le résident est installé le temps de son transfert.

Une étude préliminaire par le fabricant déterminera le trajet de rail correspondant aux besoins en transfert mais aussi aux contraintes de pose des rails. **Avant chaque installation, un projet technique de faisabilité d'installation sera soumis à accord préalable du Responsable Technique et Maintenance de MBV.**

#### 2 Les rails

En aluminium extrudé laqué blanc, les rails peuvent être droits ou courbes, et de différentes longueurs (1m à 8m). Ils seront munis de deux chambres distinctes. Une en partie haute pour la fixation et une en partie basse pour insérer le chariot du moteur. **Aucune fixation, vis, écrou ou autre ne sera visible depuis la chambre inférieure du rail.**

Dans un souci d'esthétisme, le rail sera encastré dans le faux plafond et muni de cornières moulées d'usine avec le rail permettant de venir appuyer le faux plafond pour une finition parfaite. Il sera électrifié (basse tension) afin de permettre la charge du moteur en permanence tout le long du rail.

Il sera équipé d'une **zone de sortie en bout de rail** afin de faciliter la mise en place du moteur, la maintenance du chariot, des rails et des moteurs. Cette zone de sortie sera complétée d'une plaque laquée blanc, pour en assurer sa parfaite discrétion.

**Aucune visserie ou fixations ne devront être apparentes** (excepté pour le cache de l'ouverture).

Les extrémités des rails devront être munies d'embouts de finition.

**Capacité de charge du rail : 270 kg minimum**, un test en charge à 408Kg sera effectué conformément à la norme ISO 10535

Le rail devra être pourvu d'une électrification basse tension, sur toute sa longueur, afin que le moteur soit alimenté en permanence sur toute la longueur du rail

### 3 Installation

Les rails seront installés à l'aide de systèmes de chevillage disposant d'un agrément certifié.

Afin d'éviter de fragiliser la structure porteuse, chaque fixation de rail ne nécessitera qu'un seul percement dans la structure porteuse.

**La pose des rails ne sera possible que sur des dallés bétons.**

### 4 Sécurité

Chaque section de rail droit comportera au minimum 3 fixations correspondant chacune à un point d'ancrage unique dans la structure porteuse.

Chaque section courbe comportera 4 fixations correspondant chacune à un point d'ancrage unique dans la structure porteuse.

Les rails seront munis à chaque extrémité d'une butée d'arrêt pour éviter que la cassette ne s'échappe du rail. Cette butée comportera plusieurs niveaux de sécurité.

1- La butée sera fixée au rail à l'aide d'un outil et **donc décrochable uniquement par un personnel qualifié**

2- Même desserrée ou mal serrée, la butée ne bougera pas sous les chocs de contact du moteur de levage

3- Une fois enlevée pour toute intervention sur le moteur de levage, la butée restera suspendue au rail et visible, afin que les intervenants n'oublient pas de la remettre en place.

### 5 Essais préliminaires et mise en service

Les tests et essais préliminaires de bonne exécution et de sécurité seront effectués au droit de chaque fixation à 1,5 fois la charge nominale de la cassette, selon la norme ISO10535 :2006, paragraphe 7.5.2.

Le fabricant dressera un procès-verbal écrit de fin de chantier avec points de contrôles qu'il remettra au directeur d'établissement.

Tous les documents transmis doivent être en français.

### 6 Prestations à la charge du donneur d'ordres

Amenée d'une ligne électrique normalisée (200V 50Hz 18 amp) avec PC.



## 7 Maintenance

Tous les composants du moteur sont accessibles très facilement.

Le remplacement des batteries pourra se faire sans avoir à ôter la cassette du rail.

Un compteur d'utilisation prévient de la nécessité des actions de maintenance conformément à la norme.

**En cas de panne, la cassette affichera les codes pannes pour faciliter le diagnostic technique.**

## 8 Normes

**Le matériel doit être muni du marquage CE en conformité avec la directive 93/42/CEE sur les dispositifs médicaux.**

Le lève-personne dans son intégralité devra répondre à la norme ISO 10535 :2006 (exigence et méthode d'essai sur les lèves-personnes pour transférer les personnes handicapées)

Les harnais utilisés seront testés individuellement avec une marge de sécurité de 25% et seront munis d'un certificat de contrôle.

## 9 Obligations du fournisseur

Le fabricant s'engage à pouvoir fournir, à partir de la date de l'installation, les pièces détachées pour la durée de vie de 10 ans du matériel et à assurer une garantie « pièces et main d'œuvre » pour tout vice de fabrication pendant deux ans.

Le fournisseur s'engage à pouvoir fournir les mêmes rails et moteurs (avec évolutions éventuelles) pendant une durée de 10 ans.

Il sera également nécessaire de fournir une garantie décennale valide et en cours.

**Le fournisseur assure une formation du personnel sur site à l'installation et à minima une fois par an lors de la maintenance annuelle.**

Le fournisseur doit pouvoir proposer une maintenance annuelle selon les recommandations décrite par la norme NF ISO EN 10 535 avec fourniture d'un compte-rendu détaillé par établissement.

Un mode d'emploi détaillé sera fourni avec le dispositif. Une version simplifiée sera prévue pour les équipes (Fiche A4 – modèle à transmettre dans l'offre)

## 10 La cassette de levage fixe décrochable

- La capacité de levage doit être de 270 kg minimum
- La longueur de la sangle doit être de 2.30 m pour pouvoir effectuer des ramassages au sol facilement.
- Le niveau de charge des batteries sera toujours visible par le personnel utilisateur.
- Le moteur sera équipé de la technologie ECS ou équivalent, permettant une charge continue.
- La recharge du moteur ne se fera pas par la télécommande afin d'éviter tout fil de télécommande « pendant », du moteur au mur pour des raisons

d'esthétiques et de sécurité (éviter que les résidents et/ou visiteur puisse manipuler le système ou risque de strangulation).

- La télécommande doit être monobloc, avoir un voltage limité à 5V et classée IPX7 et dépourvue de connectique de charge afin de pouvoir être utilisée en milieu humide si besoin.
- Un dispositif « anti-ballant » qui consiste en un système de démarrage et d'arrêt progressif évitant tout balancement du résidant lors des déplacements est incorporé au moteur
- La cassette doit être compatible avec différents types de supports harnais
- Le chariot du moteur sera solidaire de la cassette, afin que ce dernier soit inséré directement dans la chambre inférieure du rail, et éviter tout risque de chute potentielle pendant l'utilisation.

La cassette peut fournir des indications importantes comme le niveau de charge des batteries, les besoins technique et informations sur les transferts, par l'intermédiaire d'un écran couleur situé sur le bas de la cassette.

Il sera également possible de consulter les données sur le nombre de transfert, journalier, hebdomadaire et depuis la mise en service.

L'ensemble de ces exigences devront être clairement détaillées dans l'offre remise.

#### 11. La cassette de levage portable

- Le poids du moteur sera le plus léger possible (à préciser dans l'offre, batteries incluses), transportable par le personnel utilisateur pour permettre une utilisation sur plusieurs systèmes de rails.
- La cabine est robuste et équipée de patins de protection pour assurer la dépose sur un support plat et ne doit pas nécessiter un chariot de transport adapté à celui-ci
- Capacité de levage de 200kgs.
- Facilement décrochable et déplaçable par le personnel utilisateur en position debout (ni tabouret, ni escabeau) / hauteur détaillée dans l'offre, offrant un maximum de confort d'utilisation
- Dispositif de démarrage et d'arrêt progressif pour le confort du résident
- La sangle doit mesurer 230cm au minimum pour permettre des ramassages au sol

- Fonctionnement sur batterie, fournie avec chargeur indépendant du chariot de transport
- Équipé d'une télécommande, d'un voltage limité à 5 V.
- Fourni avec un bras d'extension télescopique en aluminium, qui peut se mettre en place et retirer par le biais d'un aimant qui rendra cette manipulation simple, afin de faciliter le transfert du résident/patient. Au choix de l'établissement, il devra permettre d'avoir une canne solidaire, n'excédant pas 90 cm, afin que celle-ci reste en place lors du transfert.
- En cas de hauteur de plafond supérieur à 2m90, il pourra être muni de sangle de rallonge afin de faciliter son installation.
- Équipé d'un double dispositif de descente d'urgence (électrique et manuel) facilement accessible
- Le support harnais doit être équipé d'un système d'accroche auto-sécurisant, être intégré à la cassette et escamotable
- Système anti-déraillement de la sangle en cas de levage en biais.
- Equipé d'un arrêt d'urgence facilement accessible
- Equipé d'une horloge de traçabilité pour les échéances de maintenance.
- Alarme sonore indiquant le moment de recharge.
- Le fournisseur devra s'engager à fournir les pièces détachées pendant 10 ans minimum, et s'engagera aussi à fournir le même moteur (ou sa nouvelle version) pendant 10 ans minimum, s'adaptant sur ses rails installés. Mention devant se retrouver clairement énoncée dans l'offre transmise.

## 12. Installation

Les travaux se feront en site occupé. Les horaires d'intervention devront être compatibles avec la prise en charge et le rythme de vie des résidents. Un programme prévisionnel d'organisation des travaux devra être transmis en amont des travaux et validé par chaque direction d'établissement.

Les locaux seront laissés propres après intervention.

